



# NATIONALITÉ ENLEVÉE MINEUR À L'AIDE

Par **Alex Sanchez**, le **02/10/2017** à **23:57**

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Alex. Vénézuélien d'origine et reconnu par un français (non biologique) à l'âge de 8 ans. J'ai vécu et étudié en France une grande partie de ma vie (10 ans et en ai 20...). Il s'avère que j'ai été déchu de la nationalité française à l'âge de 17 ans suite au divorce de mes parents et à un test ADN. Ayant du partir de la France en quittant mes études, ville, amis et tout le reste j'ai du partir en Espagne ou je réside actuellement au risque d'être expulsé. Ma question est: Puis-je bénéficier d'un réintégration dans la nationalité française par décret ayant été français auparavant pendant près de neuf ans? Qu'en est-il de la réintégration par déclaration? Est-ce faisable depuis l'Espagne? Car j'aimerais retourner en France ou je me sens chez moi. Je vous remerciés d'avance.

Cordialement,